

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
Membres du Collège des Bourgmestre et
Echevins

Objet : Prolongation à l'utilisation de la Subvention pour la Résilience - dans le cadre de la mise en œuvre et du renforcement de projets de prévention, protection, préparation et d'analyse post-crise relatifs aux Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Dans le cadre de la subvention PGRI pour la résilience, accordée aux administrations communales de Wallonie afin de renforcer la résilience du territoire face aux risques d'inondation, nous souhaitons vous communiquer l'information suivante :

Madame la Ministre Anne-Catherine Dalcq a validé la prolongation du délai d'utilisation de cette subvention jusqu'au **31 décembre 2029**.

Cette mesure vise à permettre la poursuite et la concrétisation des projets et actions repris dans le rapport formel, tout en tenant compte des contraintes rencontrées lors de leur réalisation.

Nous vous rappelons que ce rapport officialise la manière dont la commune utilise l'aide financière octroyée pour chaque projet (montant estimé par projet) et que ceux-ci devront être réalisés au plus tard fin 2029. A cette fin, nous vous suggérons de **rester mobilisés** et de vous préparer au mieux à tout événement. A titre d'exemple, les projets relatifs à l'acquisition de matériels et d'équipements doivent, dans la mesure du possible, être finalisés avant la clôture du cycle PGRI actuel, fixée au 31 décembre 2027.

Vous trouverez en annexes, les arrêtés ministériels modifiés.

Pour finir, nous vous rappelons l'échéance du **01 décembre de chaque année** pour la réalisation de l'état d'avancement des projets dans l'application PARIS.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer ces informations importantes auprès des membres de votre personnel chargés du suivi des projets PGRI.

Je vous prie de recevoir, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur f.f.,

Sébastien GAILLIEZ



**Département du Développement, de la
Ruralité et des Cours d'eau
et du Bien-être animal**

Direction des Cours d'eau non navigables

Avenue Prince de Liège, 7

B - 5100 Jambes

Fax : +32 (0)81 33 63 77

coursdeau.non.navigables@spw.wallonie.be

<https://inondations.wallonie.be>

VOTRE CONTACT

Dr. G. Blanchard – Thématique

Inondation

Tél. : +32 (0)81 33 63 51

pgri.inondations@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Numéro :

Vos références :

Nos références : DDRCB/DCENN/
/GB/

Sorties 2026 : 9560

VOS ANNEXES :

ANNEXE 1 ET 2 : AM MODIFIES ACCORDANT UN DELAI SUPPLEMENTAIRE AUX AC – SUB PGRI